REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie le 3 0 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 2020

N°05

OBJET:

FINANCES – EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : DÉBAT

L'an deux mille vingt le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine MOEBS – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAULT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u>: M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint – Mme Charlotte SOYRIS, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien OLIVIER.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le rapport d'orientations budgétaires adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal constitue la première étape du cycle budgétaire.

Faisant normalement l'objet d'un débat dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, il présente, pour les collectivités de notre strate démographique, les perspectives d'évolution du budget de l'exercice en dépenses et en recettes, les engagements pluriannuels et s'il y a lieu les autorisations de programme.

Au préalable, il donne des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que les perspectives pour le budget de l'exercice. L'ensemble de ces données doit servir à estimer le niveau d'épargne brute, de l'épargne nette et le calcul de l'endettement en fin d'exercice. De même, les informations sur la structure des effectifs et les dépenses de personnel doivent permettre de mesurer l'évolution de la masse salariale qui constitue l'une des principales dépenses de fonctionnement des budgets locaux.

Ce rapport doit, enfin, faire l'objet d'une transmission au Président de l'EPCI de rattachement – Bordeaux Métropole – dans un délai de 15 jours. Il est également mis à la disposition du public dans le même délai.

Pour cette année 2020 et la période exceptionnelle de crise sanitaire de lutte contre l'épidémie du covid-19, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance du conseil municipal au cours de laquelle le budget est proposé à l'adoption. C'est le choix qui est fait aujourd'hui. Le vote du budget primitif sera précédé comme à l'accoutumée de la présentation du compte de gestion du comptable et du compte administratif de l'exercice clos.

Le budget de notre ville pour l'exercice 2020 tiendra compte en matière de recettes comme de dépenses des éléments financiers issus de l'année écoulée propres à notre collectivité (II) mais aussi de l'environnement des finances locales et des perspectives liées aux principales mesures concernant les dotations et la fiscalité (I). Présenté en juin, le budget prévisionnel est, comme pour l'ensemble des collectivités, impacté malheureusement par l'environnement socio-économique dans lequel le monde se trouve avec la lutte contre la pandémie de covid-19.

Ce budget, premier budget de la mandature sera l'occasion de mettre en œuvre les engagements de la nouvelle municipalité pour une politique déterminée, exigeante, ambitieuse et prudente.

I – Le contexte des finances locales : des perspectives incertaines renforcées par la réforme de la fiscalité locale.

L'environnement dans lequel doit s'inscrire chaque budget local est cette année encore très incertain. La décentralisation de 1982 avec la liberté budgétaire donnée aux Collectivités Locales pour favoriser les actions et l'investissement local est à nouveau remise en question. Après la suppression de la taxe professionnelle, le gel des dotations de l'Etat et la participation des collectivités au redressement des comptes publics, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales de l'ensemble des foyers fiscaux en 2023, inscrite dans la loi des finances pour 2020, devrait conduire à affecter des ressources aux communes et à leurs regroupements les éloignant encore un peu plus de leur liberté d'action (B).

Il va sans dire que ce contexte incertain déjà acté dans la loi de finances 2020 s'est encore accentué depuis l'état d'urgence sanitaire décrété à la mi-mars. En effet, nous pouvons dire que l'impact économique de la crise sanitaire aura des répercussions sur les finances de l'Etat avec comme corollaire la récession économique due aux mesures de confinement. Nous ne connaissons pas encore à cette heure toutes les répercussions à craindre sur les finances locales (A).

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie le 3 0 JUIN 2020

A . Les conséquences à venir de la crise sanitaire : la crise économique

Suite aux mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont celle de la France ont été mises à l'arrêt total entre mi-mars et mi-mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant cette période.

Après une baisse historique **du PIB** de 5,8 % au 1^{er} trimestre, les premières estimations donnent une chute encore plus marquée au 2^{ème} trimestre de l'ordre de 20 % puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Les trimestres suivants devraient enregistrer une progression avec le redémarrage graduel des activités.

Au total, et si l'épidémie reste maitrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10% avant que n'intervienne un net rebond sur 2021.

Malgré les mesures prises par le gouvernement avec un recours massif au chômage partiel, cette crise devrait avoir des répercussions en termes d'investissement et d'embauches. Il est donc à craindre que le **chômage** augmente très significativement.

S'agissant de la loi de finances 2020, elle intègre une mesure phare qui ne sera pas sans remettre en cause les équilibres financiers et l'autonomie de gestion des collectivités locales. En effet, la suppression de la taxe d'habitation va très rapidement limiter la liberté des collectivités locales.

Parmi les économistes d'ailleurs, il est d'ailleurs convenu de dire que les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre les dépenses qui vont augmenter plus vite qu'avant la crise et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait de la chute du PIB.

Dans ce contexte, la dette publique devrait atteindre les 115 % et le déficit devrait se situer aux alentours de 9% du PIB.

Devant ces contraintes, sous quelle forme l'Etat demandera-t-il à long terme aux collectivités de contribuer à l'effort national ? Le gouvernement sera-t-il encouragé par la crise sanitaire à poursuivre la réforme fiscale ? Pour lutter contre l'augmentation prévisible de l'endettement, de nouvelles contraintes seront-telles imposées aux collectivités territoriales ?

Les premières mesures annoncées par le gouvernement,

- compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales des communes.
- dispositif facultatif d'étalement des charges et facilité d'emprunt,
- versement anticipé des attributions du FCTVA pour les communes dont celui-ci se calcule sur l'année n-2 (ce qui n'est pas le cas d'Eysines),

nécessitent des précisions qui, à ce jour, n'ont pas encore été apportées.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie le 3 0 JUIN 2020

B. Les impacts déjà actés sur les finances des collectivités locales

Plusieurs mesures ont déjà été prises concernant les collectivités territoriales.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie le 3 0 JUIN 2020

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars a aménagé la capacité d'action des exécutifs locaux pendant la période de crise sanitaire leur permettant d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de la totalité des crédits ouverts au titre de 2019 et a modifié le calendrier de vote des taux et de certaines taxes et redevances. La loi n°2020-290 du 23 mars d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales qui était de 1,2 %.

1) Les mesures en matière de dotation et de péréquation

Ce type de mesure représente 77,2 Md€. Elles sont en hausse de 4 Md€ dont 3,1 Md€ pour assurer la compensation des dégrèvements de taxe d'habitation pour la 3ème année consécutive. Elles prennent difficilement en compte le besoin de financement (hausse naturelle des compensations d'exonérations fiscales – prise en charge par l'Etat des indemnités du conseil des comptables publics – doublement de la dotation élu local des petites communes – etc...) ce qui se répercute sur une réduction des variables d'ajustement (293 Md€ en 2018 contre 159 Md€ en 2019 et 155 Md€ en 2020).

Les prélèvements sont opérés notamment sur la **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** des communes (- 10 M€). Cette mesure aura un impact sur notre budget et celui des 28 communes membres de Bordeaux Métropole avec une baisse des Recettes Réelles de Fonctionnement soit pour le territoire une perte de 260K€.

Pour Eysines, cette dotation, qui était de 73 000 € jusqu'en 2018, puis de 59 000 € en 2019, devrait être réduite à 50 000 €.

Pour ce qui concerne la **Dotation Globale de Fonctionnement,** notre commune se verra bien appliquer une majoration de 20 721 € sur **sa dotation forfaitaire** afin de tenir compte de la croissance de population INSEE (chiffre 2020 = 23 804), mais elle subira aussi un écrêtement significatif, comme tout le territoire métropolitain, de 98 446€ pour tenir compte de l'évolution du potentiel fiscal entre 2018 et 2019. Au total, le montant de la dotation forfaitaire sera de 1,785 M€ contre 1,853 M€ en 2019.

La **dotation de solidarité urbaine**, à laquelle Eysines est éligible, sera en légère progression de 0,689 M€ contre 0,673 M€ conforme à la progression globale de la DSU. Eysines serait placée au 617ème rang sur 751 au classement DSU des communes de plus de 10 000 habitants contre 595 en 2019.

Enfin, comme depuis 2018, notre commune n'est plus éligible à la **dotation nationale de péréquation**. Au bilan, la DGF de notre commune devrait subir une baisse de 1,98 %.

Concernant la **dotation d'intercommunalité** versée par Bordeaux Métropole, compte tenu de l'introduction du revenu par habitant parmi les critères de répartition l'année dernière, son montant devrait lui aussi être en diminution et passer de 1,113 M€ à 1,095 M€ en 2020.

En matière de prélèvement au **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales**, la contribution d'Eysines devrait représenter 7,66 € par habitant et s'élever à 0,182 M€ contre 0,178 M€ en 2019.

Enfin, les dotations de soutien à l'investissement étant maintenues, Eysines devrait bénéficier du FCTVA à hauteur d'environ 1,100 M€ compte tenu du volume des investissements éligibles réalisés en 2019. Notons que l'automatisation du FCTVA qui permettrait d'améliorer la gestion chronophage et complexe du versement de ce fonds de compensation est à nouveau décalée d'un an.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie '
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 3 0 JUIN 2020

2) La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

La loi de finances pour 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité locale.

En effet, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2023 pour l'ensemble des contribuables pour leur résidence principale : en 2020, c'est le dernier tiers de la réduction accordée aux 80% des ménages les moins favorisés qui s'applique et sur les années 2021 – 2022 et 2023, les 20% des contribuables restants bénéficieront d'une réduction de leur taxe d'habitation de 30 % la première année, 65 % la deuxième et 100% la troisième année.

Pour 2020, les communes, principales destinataires de cet impôt, percevront le produit de la taxe d'habitation calculé, comme jusqu'à présent, sur les bases multipliées par le taux de taxe d'habitation de 2019. En effet, le taux de la taxe d'habitation est gelé jusqu'en 2022; l'Etat se substituera aux contribuables pour le paiement par le mode du dégrèvement.

A partir de 2021, il est prévu d'évoluer vers un mode de compensation : les communes ne percevront plus de produit de taxe d'habitation (sauf celui des contribuables ayant une résidence secondaire, pour Eysines cela représente environ 50 résidences et un produit d'environ 145 000€).

L'Etat transférera le produit du foncier bâti perçu par les départements (qui sera remplacé par une fraction de TVA nationale) en appliquant un coefficient correcteur pour ajuster le solde positif ou négatif entre le produit de la taxe d'habitation et les compensations de taxe d'habitation récupérée des départements. Ce coefficient correcteur sera gelé.

Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés en 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Il faut noter que le principe de valorisation des bases adoptée par la loi de finances 2018 est remis en cause; contrairement, en effet, au principe d'évolution des bases avec l'inflation mesurée en novembre n-1 par rapport à novembre n-2 (soit pour cette année + 1,2%), la valeur locative retenue pour l'établissement de la taxe d'habitation sur la résidence principale est revalorisée de 0,9 %. Les bases de foncier seront quant à elles valorisées suivant la règle initialement prévue soit + 1,2 %, ainsi que les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les données ont été simulées à partir des chiffres 2018. Pour notre commune, la simulation est la suivante :

Avant la réforme			Après la réforme				
Ressources* de la taxe habitation sur les résidences principales (1)	Produit du foncier bâti communal	Total (1 + 2)	Produit foncier bâti départemental transféré	Produit foncier bâti communal et départemental	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient correcteur	
7 149 023 €	7 569 363 €	14 718 386 €	4 489 349 €	12 058 705 €	1,2205610801	14 718 386 €	

*Dans les ressources perdues sont comptabilisées aussi les compensations versées par l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation des personnes à condition modeste (en 2018 = 499 939 €). Dans le calcul définitif, ce seront celles versées en 2020.

Dans notre situation, le montant du transfert de foncier bâti du Département de la Gironde étant inférieur au montant du produit de la taxe d'habitation perdu, notre commune sera surcompensée (coefficient correcteur > 1).

Dans ce cas, l'application du coefficient correcteur permet de compléter les ressources manquantes par un produit qui provient notamment des ressources foncières venant des communes surcompensées (coefficient correcteur < à 1). Ce produit additionnel devrait évoluer comme les bases de foncier bâti de la commune bénéficiaire.

Le taux de la taxe communale sur le foncier bâti sera constitué de l'ancien taux de foncier bâti additionné à celui du Département voté en 2020 et une base communale de référence sera reconstituée afin de tenir compte des anciennes politiques d'abattement et d'exonération des Départements.

On le voit, cette réforme est complexe, peu lisible, sans prise en compte de la réalité des territoires ; elle soulève nombre d'interrogations. Ainsi plusieurs impacts peuvent être craints :

sur la dynamique des bases car l'Etat prévoit que le versement de sa compensation progressera au même rythme que la progression des bases du foncier bâti. Or le problème de beaucoup de territoires respectueux de la loi S.R.U du 13 décembre 2000 est que les logements sociaux nouveaux qui seront construits ne produiront pas de bases de foncier bâti puisqu'ils sont exonérés sur des durées plus ou moins longues par la loi et le coefficient correcteur ne s'appliquera pas à ces bases pour générer de la compensation de produit de taxe foncière correspondant, alors qu'avant la réforme, ces nouveaux logements auraient produit pour le moins une taxe d'habitation nouvelle!

. sur l'éligibilité aux dotations de péréquation que sont la DSU, la dotation politique de la ville, et le FPIC avec les modifications qui interviendront sur le calcul du potentiel fiscal de chaque collectivité dès 2022. Les premières simulations montrent qu'en Gironde les communes seront impactées défavorablement.

sur la perte d'un lien direct entre commune et citoyen et sur la perte de l'autonomie financière des départements dépendant à l'avenir de la redistribution d'une partie d'un impôt national sans pouvoir de taux sur son produit, ce qui était le principe même de la décentralisation et de l'autonomie financière et fiscale des collectivités...

II – Une politique locale déterminée, exigeante et ambitieuse pour notre commune.

L'environnement général présente, nous venons de le voir, nombre de zones d'incertitudes et de visibilité à moyen et long terme, en matière de finances locales. Les effets de la crise sanitaire sur le niveau de l'investissement, la suppression de la taxe d'habitation, le transfert du foncier bâti et les impacts sur le calcul des potentiels fiscaux de cette réforme renforcent l'inquiétude que les collectivités locales peuvent avoir sur le maintien recherché de leurs équilibres financiers.

Aussi, il convient pour 2020 et bien qu'ayant de bons résultats financiers fin 2019 de ne pas se départir d'une gestion rigoureuse, exigeante et prudente. Cette détermination doit nous permettre de poursuivre nos actions pour faire d'Eysines une ville pour tous, accueillante et préservée.

A. Une situation rétrospective saine

Les premières données, qui seront présentées en détail avec le compte administratif 2019, nous assurent une situation financière très satisfaisante.

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie 1) La situation financière : les grands équilibres

❖ Les chiffres de la population varient désormais chaque année en fonction du recensement de l'année n ③. (Population DGF = population totale + nombre de résidences secondaires)

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Population DGF	22 278	22 301	23 345	23 609	23 802
Variation n-1	3,34 %	0,10 %	4,68 %	1,13 %	0,83 %

52 résidences secondaires ont été enregistrées en 2019 sur la commune.

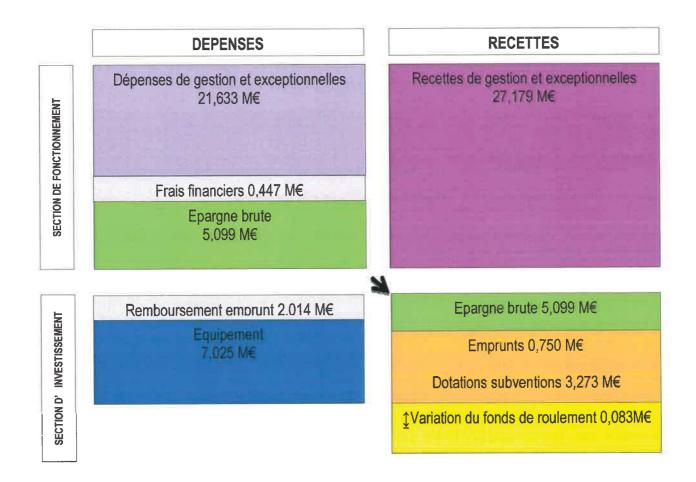
La variation du nombre d'usagers fréquentant nos services publics constitue également une donnée importante à prendre en considération telles que :

demandes de passeports et de carte nationale d'identité : + 14,72 %
accueil des stagiaires : + 25,95 %
animation cap 33 : + 25,00 %
public piscine : + 62,88 %
services périscolaires : + 3,71 %

- Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 22,079 M€. Leur évolution est contenue à +2,61 %. Parmi elles, les frais financiers liés aux remboursements de la dette diminuent de 10,15 %. A ce propos, le taux d'endettement (remboursement de l'annuité capital et intérêt) se situe à 9,06 % contre 9,85 % en 2018.
- Le taux d'épargne brute (hors cessions) (RRF/DRF) passe de 14,54 % à 15,55 % soit 172,17 € par habitant valeur très proche de la donnée 2018 pour les petites villes de notre strate (15 000 à 25 000 habitants) qui était en 2018 de 182 € par habitant.
- - . les recettes définitives dotations et subventions pour 3,273 M€
 - . l'emprunt pour 0,750 M€

l'ensemble des équipements investis en 2019 pour 7,025 M€.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 3 0 JUIN 2020



Education - Animation

805 428,43 €

Extension du restaurant maternel et de l'office du groupe scolaire du Migron

Aménagement des cours de l'école maternelle Migron (changement de sol souple) et du pôle éducatif

Dotation de classes mobiles (équipement numérique) au groupe scolaire Migron et au Derby

Aménagement d'un cheminement à l'école élémentaire du Derby

Rénovation du bureau de direction et de la salle des maîtres de l'école élémentaire de Migron

Equipement en caméras de vidéo surveillance des groupes scolaires

Rénovation des peintures du préau de l'école élémentaire René Girol

Dotation des restaurants scolaires en tables de tri sélectif dans le cadre du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire

Equipement en garages à vélo des écoles élémentaires La Forêt et Derby

Equipement informatique de la nouvelle classe ouverte à l'école maternelle Raymond Claverie

Renouvellement des matériels, mobiliers et jeux pour l'ensemble des écoles et des accueils périscolaires

Renouvellement des équipements de la cuisine centrale et des offices

Installation d'alarmes « risques majeurs et intrusion » sur tous les groupes scolaires

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 30 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 30 JUIN 2020
Affichage en Mairie 30 JUIN 2020

Sport - Vie associative

4 787 883,12€

Poursuite et fin des travaux de la piscine

Equipement en matériel pédagogique et mobilier de la piscine

Création de l'éclairage des terrains de football n°5 et 6

Rénovation de l'éclairage du terrain de football n°8 – Passage à la technologie LEDS

Renouvellement de matériels pour les festivités

Acquisition de matériels de nettoyage pour les salles sportives

Réfection du 2^{ème} court de tennis couvert, renouvellement de la couverture et remise en peinture de la structure Rénovation des chenaux du COSEC

Création d'un réseau d'éclairage pour les courts de Padel du tennis

Lancement de l'étude pour un schéma directeur au Pinsan

Petite enfance - Personnes âgées - Social

133 403,51 €

Création d'une VMC à la crèche de Migron

Pose de films solaires à la crèche de Migron

Travaux de rénovation du centre social René Poujol pour l'installation de l'Eypicerie et de l'Amicale Laïque

Rénovation des façades de la maison de quartier Guy Queyroi

Acquisition de matériels et de jeux pour l'ensemble des structures petite enfance

Aménagement d'une biberonnerie à la crèche du Migron

Réfection de la toiture du préau de la crèche de La Forêt

Travaux de peinture des façades des crèches du Vigean et du Bourg

Culture

60 270,05 €

Début des études pour la réhabilitation de la maison Bourdieu de Ferron

Acquisition d'une façade son pour la salle de concert du Vigean

Renouvellement d'instruments de musique pour l'école de musique

Réfection de la toiture terrasse de la salle du Vigean

Rénovation extérieure de la Médiathèque

Aménagement urbain

194 137,43 €

Revêtement de trottoirs (rues Cantelaude, Alouettes, Montesquieu, Flaubert et Espéranto)

Aménagement de chemins piétons place Florale, bois du Derby, chemin de la Motte, Edouard Martin, Parc du Limancet

Environnement - Cadre de vie - Patrimoine

1 043 930,47 €

Eclairage public de la ligne D du tram

Acquisition de mobilier urbain sur le parcours du tram

Poursuite du programme d'amélioration de l'éclairage public avec l'acquisition et la pose de nouvelles lanternes

Création de réseaux d'éclairage public dans le nouveau quartier de Carès et dans de nombreuses rues (Perroquet, Lagunet, avenue du Taillan, rue de Chardonnet, Rossignols, Loriots et Mésanges)

Participation pour les travaux de la miellerie métropolitaine

Acquisition de nouvelles décorations de Noël

Acquisition de matériel de secourisme

Réglage et plantation des buttes allée du Pinsan et Clos Lescombes

Plantations en accompagnement des opérations de voirie

Poursuite du plan « Plantation arbres »

Rénovation de la grange du Limancet

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 () JUIN 2020 Publication en Mairie Publication en Mairie Affichage en Mairie

3 0 JUIN 2020

Aménagement paysager au Pinsan, à l'ancienne gare, allée du Campuch, rue Jean Macé Acquisition de terrains rue des Peupliers

Equipement pour la dématérialisation de la gestion des autorisations de construire

Poursuite de la modernisation de la flotte auto et technique

Equipement en outillage technique performant (bâtiments et espaces verts...) notamment électrique

Redéploiement de nouveaux ordinateurs pour les services administratifs

Rénovation des sanitaires de la place de Migron

Réalisation de 15 caveaux cinéraires supplémentaires – cimetière de Bois Gramond

Création d'un abri-couvert au parc Lamothe-Lescure

2) L'évolution et les caractéristiques de la dette.

Les données concernant l'exercice clos sont les suivantes.

- a. La situation de la dette et la mobilisation de l'emprunt en 2019

Elle a porté sur

- . 481 239,30 € d'intérêts payés à échéance (sans ICNE),
- . 2 014 515,62 € de remboursement de capital.

Elle représente 9,18 % des recettes réelles de fonctionnement contre 9,85 % en 2018.

Prêteur	Taux	Montant	Durée	Encaissement	Amortissement
La Banque Postale	Fixe 1,40 %	750 000 €	15 ans	29 mars 2019	Linéaire

Deux emprunts de 500 000 €, constituant la proposition nouvelle d'emprunt en 2019, ont été négociés et contractés en fin d'exercice. Tous deux comportent une phase de mobilisation sur 2020. Ils figureront en recettes à réaliser sur les comptes 2020. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Taux	Montant	Durée	Encaissement	Amortissement
La Banque Postale	Fixe 0,77 %	500 000 €	15 ans 1 mois	Jusqu'au 30.06.2020	Linéaire
La Banque Postale	Fixe 0,80 %	500 000 €	15 ans 1 mois	Jusqu'au 30.09.2020	Linéaire

L'ensemble de ces prêts ont été conclus après consultation et négociation auprès de 7 établissements bancaires.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 3 0 JUIN 2020

b. L'encours de dette au 01 janvier 2020

♦ L'encours de la dette est exclusivement bancaire.

Tous les emprunts sont classés dans la Charte Gissler « 1 A » comportant un risque faible.

La dette s'élève à 15 601 483,75 € au 1er janvier 2020.

Elle tient compte du prêt à court terme de 2 ans de 1 700 000 € négocié en 2018 dans le cadre du versement du FCTVA pour les travaux de la piscine. Ce prêt doit être remboursé au plus tard le 31 octobre 2020.

Rapporté à la population totale 2020 (23 752 habitants), cet encours représente 656,85 € par habitant, contre un montant de 714,39 € par habitant en 2019.

Notons que ce ratio est de 829 € par habitant pour les villes de notre taille démographique en 2018 (Association de Petites Ville de France – étude décembre 2019).

La capacité dynamique de désendettement (encours au 31/12 comparé à l'épargne brute neutralisé des cessions) est de 3,84 années.

Le jeu naturel de l'extinction de la dette reconstitue la capacité à emprunter de la commune sans risque de détériorer sa capacité de désendettement.

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Dette au 01.01	15,601M€	12,916M€	10,939M€	9,162M€	7,582M€

♦ La dette est positionnée à 100 % sur des emprunts classiques à taux fixe.

Le choix du taux fixe comme celui de l'amortissement constant du capital (linéaire) permet, de manière prudentielle, de se préserver sur la durée de hausses éventuelles des taux d'intérêts et d'économiser sur le coût final de chaque emprunt.

Etablissements de crédits	Encours en €	Nombre d'emprunt	Répartition en %
La Banque Postale	3 091 666,60	3	19,82
Le Crédit Foncier	2 623 333,36	4	16,81
La Caisse d'Epargne	4 077 817,17	11	26,14
Le Crédit Agricole	2 445 333,31	3	15,67
Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest	1 150 000,00	2	7,37
La BCME	746 666,69	11	4,79
La Caisse Française de financement local (ex Dexia)	1 466 666,62	2	9,40

L'annuité à régler en 2020 s'élève à 4 100 928,96 € soit :

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie

3 0 JUIN 2020

le

- . 415 762,35 € d'intérêts à payer à échéance (sans ICNE)
- 3 685 166,61 € de remboursement de capital

Celui-ci inclut le remboursement du capital de 1 700 000 € relatif au prêt relais contracté en octobre 2018 pour une durée de 2 ans au taux fixe de 0,20 %. Le coût de cet emprunt aura été de 6 800,00 €.

- 3) La structure des effectifs et les dépenses de personnel
- a. L'évolution et la structure des effectifs
- → Tous statuts confondus, l'évolution des effectifs des agents communaux enregistre une légère baisse de 1,46 % au 31 décembre 2019. A cette date, la commune comptait 341 agents contre 346 agents au 31 décembre 2018.
- → La répartition par statut est la suivante

Statut	31.12.2018	31.12.2019
Titulaires	255	257
Contractuels s/emplois permanents	39	42
Contractuels s/emplois non permanents	52	42

Ainsi, 75,36 % des agents sont des fonctionnaires.

Les contractuels représentent 24,64 %.

- . 12,32 % occupent un emploi permanent en qualité de remplaçants ou dans le cadre d'une vacance d'emploi.
- . 12,32 % également occupent un emploi non permanent dans le cadre d'un recrutement occasionnel ou saisonnier.

	Catégorie A		Catégorie B			Catégorie C			
	T	C	Total	T	С	Total	Т	С	Total
Femmes:	12	2	14	14	7	21	133	44	177
Hommes:	5	0	5	11	8	19	82	23	105
Total:			19			40			282

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 3 0 JUIN 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 30 JUIN 2020 Publication en Mairie le 30 JUIN 2020 Affichage en Mairie

		Femmes		le	Hommes	
Tranche d'âges	T	С	Total	T	С	Total
Moins de 25 ans	2	15	17	3	12	15
de 25 à 30 ans	11	12	23	9	5	14
de 30 à 35 ans	18	5	23	7	2	9
de 35 à 40 ans	20	10	30	11	7	18
de 40 à 45 ans	16	4	20	12	0	12
de 45 à 50 ans	25	3	28	23	2	25
de 50 à 55 ans	26	1	27	9	1	10
de 55 à 60 ans	30	2	32	15	1	16
de 60 à 65 ans	11	1	12	8	0	8
plus de 65 ans	0	0	0	1	1	2
Total	159	53	212	98	31	129

La moyenne d'âge, tous sexes confondus, est de : 42,56 ans

- 45,92 ans pour les titulaires
- 32,27 ans pour les contractuels
- ♦ <u>La répartition par filière</u> sur tous les types d'emplois est la suivante :

Filière :	31.12.2018	31.12.2019
, Fonctionnels	3	3
. Administration	47	46
. Technique	166	168
. Social	19	18
. Sportif	8	12
. Culturel	19	19
. Animation	82	73
. Police	2	2

La principale concentration à hauteur de 70,67 % se situe sur les filières techniques et d'animation. La filière administrative ne représente que 13,49 %.

- b. Les dépenses de personnel : les éléments de rémunération des agents.

Cette progression s'explique en partie par l'effet induit des mesures réglementaires relatives à la Fonction Publique et notamment pour la 3ème année consécutive à la mise en œuvre des parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires avec la refonte des grilles indiciaires et la création d'un cadencement unique pour les avancements d'échelons.

Elle est aussi la conséquence de l'augmentation des effectifs scolaires en maternelle notamment et celle des effectifs des rationnaires pour la restauration scolaire. L'impact de l'augmentation des effectifs des services périscolaires (accueils périscolaires – ateliers éducatifs – centre de loisirs) affecte également les charges liées au personnel de ces services en raison de la réglementation sur les taux d'encadrement.

L'année 2019 prend également en compte à partir du mois de mai la création pour la piscine de 3 postes à temps complet (maître-nageur et caissière) et de 2 postes à temps non complet de maître-nageur ainsi que le recrutement supplémentaire de surveillants de baignade pendant l'été. Il est précisé que ces charges supplémentaires ont donné lieu en recettes au versement d'une participation de la ville du Haillan conformément à la convention du 29 mai 2019 liant nos deux communes pour la gestion intercommunale de cet équipement soit 84 719,28 €.

Enfin, les comptes 2019 intègrent la fin programmée des recrutements au titre des emplois aidés et leur intégration dans les emplois permanents en qualité de fonctionnaires.

♦ Plus en détail la rémunération des agents titulaires progresse de 2,53 % en raison de l'impact des mesures précitées tenant à la carrière des agents et du volume d'agents. Les postes de rémunération de cette catégorie d'agents évoluent ainsi :

Rémunération des agents	2018	2019	Evolution	
titulaires :	En€	En€	En %	
. Traitements	5 444 329,52	5 563 020,02	2,18	
. NBI – SFT	113 380,97	116 193,47	2,48	
. Indemnités	1 027 129,40	1 071 968,16	4,37	
Sont régime indemnitaire	881 983,68	896 797,35	1,68	
∜dont heures supplémentaires (élections, etc)	37 848,43	65 626,96	73,39	
Total	6 584 839,89	6 751 181,65	2,53	

Pour ce qui concerne la rémunération des agents contractuels, une évolution de 5,06 % est constatée. Elle prend en compte la satisfaction des besoins saisonniers de la piscine, comme dit précédemment, ainsi que ceux des services périscolaires. De même, les besoins de remplacement des agents indisponibles sont intégrés ici. Le remboursement des congés longue maladie, et accidents de service donne lieu à indemnisation de notre assureur enregistrée en recettes; ce montant est de 195 732,92 € pour 2019.

Rémunération des agents	2018	2019	Evolution
contractuels :	En€	En€	En %
. Non titulaires et emplois aidés	1 349 008,16	1 417 250,65	5,06
·			

- c. Les avantages en nature et autres.
- → Comme les années précédentes, seuls les postes de gardiennage de la Résidence Autonomie du Bourg et du domaine du Pinsan sont générateurs d'un avantage en nature avec la mise à disposition d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie
le 3 0 JUIN 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie

4) La durée du travail

Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées représente 4 851,45 heures contre 3 360,23 heures en 2018. Elles sont dues essentiellement à l'organisation des élections européennes du mois de juin ainsi qu'à la mise en œuvre des nouveaux marchés (aux fleurs, de Noël, etc...).

La mise en œuvre du jour de carence a représenté 294 journées et 18 403 € de retenue.

B. Des orientations budgétaires pour 2020 équilibrées, déterminées et ambitieuses

Les résultats financiers de notre collectivité sont très satisfaisants.

Pour autant, l'environnement général des finances locales présente, nous l'avons vu, nombre d'éléments incertains avec sans doute de nouvelles contraintes imposées aux collectivités locales pour participer à l'effort national et faire face à la crise économique et de manière certaine l'absence de lisibilité induite par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et ses conséquences à long terme. De plus, les incidences des mesures gouvernementales sur le confinement général de la population, la perte de recettes fiscales et domaniales, depuis la mi-mars, doivent être pris en compte dans l'évaluation de nos recettes, sachant que pour ce qui est des charges, notre collectivité, en sa qualité d'employeur, ne bénéficie pas des assurances en matière de chômage partiel.

Aussi, les orientations budgétaires, qui seront les nôtres en 2020, resteront fixées sur le maintien des équilibres budgétaires permettant aussi de mettre en œuvre nos politiques dans un cadre sécurisé.

1) En fonctionnement

Le budget primitif prendra en compte les résultats définitifs de 2019 et les bases imposables dont les montants ont été communiqués par l'Etat, ainsi que la DGF dont les montants ont également été notifiés début avril.

- a. L'évolution attendue des principales ressources
- Les produits d'exploitation issus de l'utilisation des services payants représentent habituellement environ 10% des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont estimés avec prudence comme à l'accoutumée pour tenir compte des fréquentations des services municipaux payants et à la baisse consécutive à leur fermeture à la mi-mars. Cette diminution représente environ 650 000 €
- ❖ Les taxes telles que les taxes sur la consommation finale d'électricité et celle sur la publicité ont été estimées de manière stable. Par contre, le montant de la taxe sur les droits de mutation a été évalué avec une baisse de 30 %. La dotation de croissance et de solidarité versée par Bordeaux Métropole est prise en compte également avec une diminution d'environ 2% d'après les premières estimations produites par l'EPCI.

- → Pour ce qui concerne les impôts directs locaux, l'évolution physique et nominale des bases (+0,90% sur la taxe d'habitation, 1,2% sur les taxes foncières) permettront d'espérer une légère progression puisque pour ce qui concerne les taux sur les taxes foncières, notre municipalité ne proposera aucune augmentation, soit :
 - . 28,54% pour la taxe foncière bâtie
 - . 66,82% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Rappelons que la taxe d'habitation a son taux gelé à 21,06%.

Ces taux restent parmi les taux les plus faibles des communes de plus de 20 000 habitants de la métropole bordelaise (3ème pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie après Saint Médard en Jalles et Mérignac ou Le Bouscat selon le cas).

- ♦ Dans ce cadre, les recettes réelles du budget de fonctionnement sont estimées comme suit :

Recettes Réelles de	BP 2019	BP 2020
Fonctionnement	25 474 834,68 €	25 013 000 €

Elles enregistrent donc une baisse de 1,81 % par rapport au BP 2019.

b. Les tendances des principaux postes de dépenses.

L'objectif réaffirmé est de maîtriser au plus juste toutes les dépenses de fonctionnement.

- , pas d'augmentation du point d'indice prévue à ce jour,
- . poursuite de l'application du plan Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations avec la revalorisation des grilles indiciaires de catégories A et C pour les grades concernés,
- . estimation minimale du glissement vieillesse technicité (avancement à l'ancienneté et suite à réussite à concours et examens) au regard de l'âge moyen de l'effectif des fonctionnaires (45,92 ans),
- . maîtrise du solde des effectifs entre les départs et les arrivées,
- .création des postes nécessaires en matière de police municipale, de coordination jeunesse et d'accompagnement des créations de classe,
- . régulation des remplacements des personnels indisponibles,
- . coûts induits par l'organisation des élections municipales,
- . versement d'une prime exceptionnelle pour certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics locaux pendant la crise sanitaire.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le 3 0 JUIN 2020
Publication en Mairie
le 3 0 JUIN 2020
Affichage en Mairie

- **Le remboursement de la dette** et notamment le paiement des intérêts sera particulièrement contenu (415 800 € sans les intérêts courus non échus) et sera en baisse de 13,21% (cf. paragraphe sur la dette).
- ❖ Les autres dépenses de fonctionnement constituées des charges à caractère général, seront également contenues à environ -1,58% pour tenir compte des achats en fournitures et en prestations nécessaires à l'exécution des actions communales : fluides, entretien des bâtiments et du matériel, assurances, informatique, restauration, fournitures scolaires, spectacles culturels, manifestations sportives, etc...Ces dépenses enregistrent la diminution des activités périscolaires, culturelles et sportives pendant la période de confinement mais aussi tous les frais liés aux mesures d'hygiène renforcées et à l'acquisition de masques pour les agents et la population.
- → Enfin, les subventions au CCAS, au Centre Social, à la caisse des écoles et le soutien aux associations progresseront significativement de plus de 10 % pour tenir compte en ce qui concerne le CCAS des déficits de gestion des services d'aide à domicile et petite enfance sur la période de confinement.

Au final, la progression des **dépenses réelles de fonctionnement** devrait être limitée à environ 1.22%. Elles sont estimées à :

	BP 2019	BP 2020
Dépenses Réelles de Fonctionnement	23 524 624,92 M€	23 810 000 M€

Cette prévision devrait permettre de dégager un **prélèvement** pour financer la section investissement à hauteur de 3 145 000 €. **L'autofinancement** global intégrera également les amortissements et les provisions nettes des neutralisations d'amortissement des subventions et des travaux en régie. Il devrait être ainsi porté à 3 980 000€ contre 4 779 000€ en 2019.

- 2) En investissement
- a. Des ressources propres significatives

L'épargne prévisionnelle ainsi dégagée, nette du remboursement du capital de la dette pour 3,687 M€, soit le remboursement des emprunts classiques pour 1,985 M€ et 1,700 M€ pour le remboursement du prêt relais FCTVA, devrait permettre d'assurer le financement en ressources propres des équipements envisagés pour environ 0,293 M€.

Les autres recettes d'investissement seront constituées par :

- 1,000 M€ d'affectation en **réserve complémentaire** dès le vote du budget primitif de l'excédent de fonctionnement 2019 net de la couverture du besoin d'investissement 2019,
 - 1.618 M€ environ d'allocations au titre du FCTVA et de la taxe d'aménagement.
- 0,953 M€ de **subventions et de participations** provenant essentiellement des soldes à percevoir sur les subventions allouées par Bordeaux Métropole et la Région pour la construction de la piscine,
 - 0,589 M€ pour les cessions d'immobilisations certaines.

Dans ce cadre, le recours à l'emprunt sera adapté à 720 000 €, permettant ainsi de ne pas augmenter l'endettement pour les années à venir.

b. Des projets d'investissement importants

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 30 JUIN 2020 Publication en Mairie le 30 JUIN 2020 Affichage en Mairie le 30 JUIN 2020

Les opérations nouvelles d'équipement (acquisitions et travaux) à mener en 2020 s'élèveront à environ 5.126 M€

Quelque soit leur envergure, elles participeront à l'amélioration de la vie des Eysinais dans les secteurs suivants:

Education - Animation

1,010 M€

Poursuite de l'équipement en numérique des écoles maternelles et élémentaires

Dotation mobilier et matériel de l'ensemble des groupes scolaires

Embellissement des extérieurs du groupe scolaire du Derby et de La Forêt élémentaire

Rénovation de la cour de La Forêt élémentaire

Mise en œuvre d'un préau à l'école élémentaire Claverie

Réaménagement du RASED à l'école La Forêt élémentaire

Poursuite de l'équipement en table de tris sélectifs des restaurants des écoles élémentaires

Extension de la cuisine centrale et nouveaux équipements des restaurants scolaires

Études pour la restructuration du centre de loisirs au Pinsan

Sport - Vie associative

0,406 M€

Equipement en matériel sportif des diverses salles de sports

Acquisition de matériel pour les manifestations et les associations

Rénovation de la peinture des tennis couverts

Travaux d'économie d'énergie au COSEC

Réfection de la salle de danse et de gymnastique de Migron

Drainage du terrain de football N°2

Rénovation des vestiaires du stade Edouard Martin

Petite enfance - Personnes âgées - Social

0,038 M€

Equipement numérique à la MSAP "Simone Veil"

Dotation en mobilier et matériel des crèches

Extension de la crèche de La Forêt avec les études, les travaux étant reportés à 2021 en raison du fonctionnement exceptionnel du service sur 2020

Acquisition de matériel informatique pour toutes les structures

Culture

1.165 M€

Dotation en instruments de musique

Rénovation du mobilier d'accueil au Centre d'Art Contemporain

Nouvel équipement en éclairage de scène du Théâtre Jean Vilar

Aménagement du quai de déchargement de la salle du Vigean

Rénovation des gradins du Théâtre Jean Vilar

Aménagement de l'espace numérique de la médiathèque Jean Degoul

Rénovation de la maison Bourdieu de Ferron

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie 3 0 JUIN 2020

Affichage en Mairie

le 3 0 JUIN 2020

Aménagement urbain 1,543 M€

Installation éclairage public dans la ZAC de Carés

Achat de mobilier urbain

Amélioration énergétique de l'éclairage public

Poursuite des travaux de revêtement de trottoirs

Création de cheminements piétons

Acquisitions foncières (terrain église des Saints des derniers jours)

Environnement - Cadre de vie - Patrimoine

0,963 M€

Equipement informatique des services permettant le paiement en ligne et la dématérialisation des procédures (urbanisme – RH – ...)

Rénovation du parc automobiles de service

Equipement en mobilier de l'accueil de l'hôtel de ville

Equipement des ateliers techniques pour le traitement des déchets de l'atelier mécanique et de menuiserie Amélioration de l'éclairage des bâtiments (plan éco énergie)

Travaux de drainage du cimetière du Bois gramond

Equipement en mobilier de détente des parcs et espaces verts

Achat d'outillage pour le service espaces verts

Sécurisation des aires de jeux du Vigean

Plantation d'arbres

Aménagement des espaces verts du Pinsan

c. La programmation des investissements

Notre municipalité a la volonté de réaliser les projets d'équipement structurants prévus dans son programme, sur la période 2020-2026, pour un montant estimé à 36,5 M€. Cette ambition s'inscrit, non seulement dans l'enrichissement de notre patrimoine, mais aussi dans la relance économique nécessaire au développement de notre pays et de notre territoire.

Ces projets d'aménagement, utiles à tous les Eysinais, seront déclinés sur les secteurs de compétences suivants :

Education - Jeunesse

7 M€

avec notamment:

- la restructuration des locaux du Pinsan,
- la modernisation et l'augmentation de la capacité de production de la cuisine centrale,

Valorisation du patrimoine bâti en faveur du développement économique

1.5 M€

avec notamment :

- la création d'une halle des producteurs,
- l'aménagement d'un lieu de coworking.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 () JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 () JUIN 2020 Affichage en Mairie le 3 () JUIN 2020

Culture - Citoyenneté

3 M€

avec notamment:

- la mise en place d'un budget participatif d'investissement,
- l'aménagement du Bourdieu de Ferron en un espace d'activités artistiques.

Sport - Vie associative

10 M€

avec notamment:

- la création d'une nouvelle salle de sport dans la ZAC de Carés,
- la restructuration de la plaine du Pinsan.

Solidarité - Petite enfance - Aînés - Handicap

1 M€

avec notamment :

- l'agrandissement de la crèche de La Forêt,
- la création d'une maison des générations.

Cadre de vie

2 M€

avec notamment:

- la création d'aires de jeux
- l'équipement en matériels techniques et numériques.

Environnement – Transition écologique

4 M€

avec notamment:

- la création de parcs et de squares,
- la plantation de 1 500 arbres,
- l'aménagement d'une maison du développement durable,
- l'aménagement d'espaces verts en accompagnement de la rénovation de la voirie (avenue du Médoc, avenue de St Médard....),
- la modernisation des installations thermiques et la mise en place d'une gestion thermique centralisée.

Aménagement urbain - Patrimoine

8 M€

avec notamment:

- l'enfouissement des réseaux d'éclairage public,
- l'aménagement de trottoirs et de cheminements piétons,
- l'enfouissement des lignes haute tension dans la zone de Carés,
- la rénovation du presbytère.

Le financement de ces équipements devra être assuré par :

- l'épargne dégagée sur le fonctionnement grâce à la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes,
- à l'emprunt : comme pour le passé, celui-ci ne devra pas dépasser 50 % du volume des dépenses d'équipement,
- et enfin, par les subventions complémentaires recherchées auprès de nos partenaires.

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie

Cette politique, mêlant rigueur et ambition, devra toutefois faire preuve de la plus grande prudence au regard du contexte économique et des contraintes fiscales qui ne manqueront pas d'interpeller les collectivités locales.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion de l'exposé du présent rapport d'orientations budgétaires du budget principal de la commune pour l'année 2020 ».

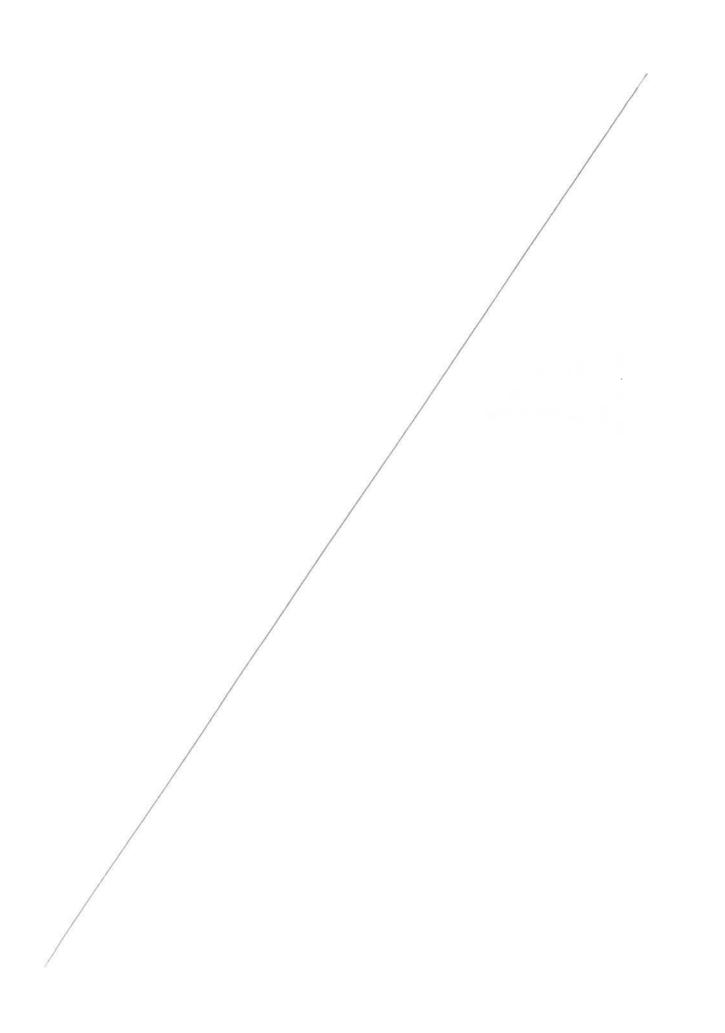
Il est pris acte du présent débat, par 33 voix Pour et 2 Contre.

Pour expédition conforme Le Maire,

CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire d'Eysines Transmission Préfecture le 3 0 JUIN 2020 Publication en Mairie le 3 0 JUIN 2020 Affichage en Mairie le 3 0 JUIN 2020



C. Blin.



20_03813

Identifiant FAST: ASCL_2_2020-06-30T12-27-25.00 (MI223938517)

Identifiant unique de l'acte :

033-213301625-20200624-20_03813-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte: 05 - Finances - Exercice 2020 - Budget principal

Rapport d'Orientations Budgétaires : Débat.

Date de décision : Jun 24, 2020 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.1. débat d'orientations budgétaires

Acte: 05 Finances ex 2020 Budget

principal ROB Debat.PDF

 Préparé
 Date 30/06/20 à 11:32

 Transmis
 Date 30/06/20 à 12:27

 Accusé de réception
 Date 30/06/20 à 12:37

Par GOBINAU Fabienne
Par GOBINAU Fabienne